

# unmi le mag

MAGAZINE QUADRIMESTRIEL

OCTOBRE 2018 ● N°4

## I DE SALARIÉ À TNS : VERS UNE CONTINUITÉ DES GARANTIES

I Interview de Mme Cornu-Pauchet,  
Directrice générale du Fonds CMU-C (p.6)



unmi

L'avenir est affaire de Prévoyance



# édito

## NOTRE PLAN STRATÉGIQUE AGILE 2020 PORTE SES FRUITS

**LOREDANA  
MAÏER,**  
Directrice générale  
de l'UNMI

Grâce à l'adhésion sans réserve de ses équipes à son plan stratégique, l'UNMI renforce chaque jour la confiance de ses organismes adhérents. Elle développe de nouveaux services et outils pour mieux les accompagner, elle noue d'importants partenariats. En 2018, elle devrait ainsi parvenir à une croissance à deux chiffres, comme en 2017.

L'UNMI cherche à créer un nouveau canal de distribution tripartite qui associerait son savoir-faire et celui de ses membres, en prévoyance et en santé, aux compétences d'intermédiaires en assurance. Ce type de partenariat permettrait aux mutuelles indépendantes de se développer sur des territoires où elles sont encore peu présentes. Il viserait des relations commerciales pérennes avec des courtiers ou d'autres distributeurs.

Très attachée aux valeurs mutualistes d'entraide et de solidarité, l'UNMI veut aussi rendre l'assurance plus accessible. Elle a mis au point une garantie innovante qui permettra de repousser les limites d'âge à la souscription de l'assurance emprunteur, et avec elle l'accès au crédit immobilier pour les seniors.



# LES CHIFFRES CLÉS

## L'assurance scolaire exigée à juste titre

Écoliers, collégiens et lycéens sont les principales victimes des accidents de la vie courante, le plus souvent à cause d'une chute. Les mutuelles et les assureurs couvrent leur responsabilité civile et leurs dommages corporels.

**12,5 millions d'élèves à la rentrée 2018**

6,8 millions d'écoliers

5,7 millions de collégiens et lycéens

**L'ASSURANCE SCOLAIRE**

**200 millions d'euros de cotisations par an**

Elle n'est pas exigée pour les activités et sorties scolaires obligatoires, mais pour toutes les autres oui. Elle garantit la responsabilité civile des enfants et des adolescents, ainsi que leurs dommages corporels en cas d'accident, y compris lors du trajet entre le domicile et l'école.

Elle peut aussi couvrir le vol et le racket, et fournir des services d'assistance. Au-delà, elle devient extra-scolaire et protège l'enfant 24 heures sur 24, à son domicile comme pendant ses loisirs.

Les enfants peuvent être aussi couverts par la garantie Responsabilité Civile de leurs parents et par une autre assurance individuelle accident, sans oublier les contrats collectifs des associations sportives auxquelles ils adhèrent.

**44,5 % des victimes des accidents de la vie courante ont moins de 15 ans**

Accidents de la vie courante

0 - 4 ANS	5 - 9 ANS	10 - 14 ANS	15 - 19 ANS
15,7 %	54,8 %	51,0 %	43,0 %

des cas

La chute : principale cause d'accident

0 - 4 ANS	5 - 9 ANS	10 - 14 ANS	15 - 19 ANS
56,4 %	54,8 %	51,0 %	43,0 %

des cas

Les moins de 10 ans sont surtout blessés à leur domicile pendant leurs jeux et loisirs, les plus grands sur les aires de sport et d'activités.

Une majorité d'accidents sans gravité

0 - 4 ANS	5 - 9 ANS	10 - 14 ANS	15 - 19 ANS
56,4 %	54,8 %	51,0 %	43,0 %

des cas

L'assurance rembourse surtout des petits dommages corporels ou matériels : dents cassées et lunettes brisées entre autres. Elle permet de bénéficier d'une avance sur indemnité en cas de tiers responsable.

Les accidents graves avec séquelles surtout au lycée

LYCÉE	COLLÈGE	PRIMAIRE	MATERNELLE
19,2 %	14,5 %	8,9 %	9,3 %

des cas

Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Enquête permanente sur les accidents de la vie courante - Résultats 2016

# LES NOUVEAUX TNS TRÈS EXPOSÉS ET PEU COUVERTS



*Si la majorité des travailleurs indépendants a été salariée et sensibilisée à la prévoyance, ce n'est pas le cas de nombreux jeunes qui créent leur entreprise aujourd'hui. Quand précarité, sous-emploi et chômage favorisent l'entrepreneuriat, l'accompagnement est déterminant aussi en assurance.*

Aujourd'hui, 10,8% des salariés travaillent avec un contrat à durée déterminée (CDD). Ces emplois temporaires sont davantage exercés par des femmes et par les personnes les plus jeunes et les moins qualifiées. Ils occupaient 31,1% des salariés de moins de 25 ans en 2017, contre 44,9% de contrats à durée indéterminée, le solde relevant de l'apprentissage et de l'intérim. Cette précarité s'ajoute au sous-emploi subi par nombre de travailleurs à temps partiel, et aux activités

réduites, salariées ou non, des personnes au chômage ou bénéficiaires du RSA.

## **Toujours plus nombreux, toujours plus jeunes**

Résultat : un renouveau du travail indépendant. Entre 2005 et 2016, le travail non-salarié a augmenté en moyenne de 1,3% par an et l'emploi total de 0,6%. Et pour la seule année 2017, les immatriculations de micro-

54,43€

C'EST LE MONTANT MAXIMAL  
DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE  
D'UN ARTISAN OU D'UN COMMERÇANT  
EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE.

entrepreneurs ont crû de **9%** par rapport à 2016, celles des autres chefs d'entreprises individuelles de **6%**. Ces travailleurs non-salariés (TNS) sont de plus en plus jeunes : **37%** ont moins de 30 ans en 2017, et cette proportion atteint **51%** chez les micro-entrepreneurs.

**“L'essor de l'économie à la demande qui met en relation clients et prestataires pourrait à l'avenir accélérer le nombre de non-salariés économiquement dépendants”,** comme le souligne France Stratégie. La majorité de ces **“free-lances et néo-artisans”** travaillent en effet seuls, sans capital financier ni patrimoine professionnel, pour un faible nombre de clients ou d'intermédiaires, voire un seul. Ils sont souvent sous-traitants dans les secteurs des services et de la construction.

Insee Première N° 1694 Avril 2018  
Insee Première n° 1685 Janvier 2018  
France Stratégie La Note d'analyse n°60 Septembre 2017

## Un devoir de sensibilisation des TNS

Face au développement du travail précaire, salarié ou non, le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel propose **“une réforme substantielle de l'assurance chômage”** qui permettrait notamment aux travailleurs indépendants d'en bénéficier sous certaines conditions. Pour l'heure, les TNS les plus fragiles cumulent cette carence de couverture avec d'autres en prévoyance, leur régime obligatoire accordant peu ou pas d'indemnités pour compenser leur perte de revenu en cas de maternité, de maladie ou d'accident.

Et ces entrepreneurs n'ont pas toujours conscience de leurs besoins, ni les capacités financières suffisantes pour les assurances proposées par leur banque ou leur assureur dommages et responsabilité civile. Les mutuelles, actrices de l'économie sociale et solidaire, ont donc un rôle important à jouer pour la protection sociale des nouveaux indépendants, entraide et solidarité obligent.

37%

DES TRAVAILLEURS AFFILIÉS  
AU RSI ONT SOUSCRIT DES CONTRATS  
COMPLÉMENTAIRES MADELIN  
COMPORTANT DES GARANTIES  
INCAPACITÉ-INVALIDITÉ.

## L'UNMI A DES SOLUTIONS POUR LES MICRO-ENTREPRENEURS

Les salariés en CDD bénéficient des mêmes garanties de prévoyance complémentaire que ceux en CDI au sein de leur entreprise. S'ils se retrouvent au chômage à la fin de leur contrat, ils peuvent conserver ces garanties pendant douze mois, comme pour la complémentaire santé. Lorsqu'ils créent leur entreprise, ils sont souvent bien informés sur la prévoyance et connaissent plus ou moins leurs besoins.

En revanche, les jeunes entrepreneurs qui n'ont pas été salariés, ou très peu, doivent être sensibilisés aux risques

financiers auxquels ils sont particulièrement exposés en cas de maladie ou d'accident. L'UNMI encourage les conseillers de ses adhérents à le faire par l'intermédiaire des réseaux prescripteurs des professionnels. Elle propose une offre dédiée à ces TNS.

**“La protection sociale des personnes en difficultés est l'un des axes stratégiques de l'UNMI. Nous proposons à nos adhérents des moyens d'informer les travailleurs non-salariés qui se lancent, et de les couvrir avec des solutions simples, adaptables et abordables.”** Patrick Ratta, Directeur du développement de l'UNMI.



## 4 QUESTIONS À MARIANNE CORNU-PAUCHET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FONDS CMU-C

“Nous avons besoin des organismes complémentaires santé pour promouvoir et cogérer la nouvelle CMU-C.”



**Marianne Cornu-Pauchet**  
Directrice générale du Fonds CMU-C

*Évaluées tous les deux ans depuis leur création, la CMU-C et l'ACS ont fait leurs preuves. Pour améliorer encore l'accès à la complémentaire santé et aux soins, elles vont se fondre dans un seul dispositif plus lisible. Directrice générale du Fonds CMU-C, Marianne Cornu-Pauchet explique pourquoi et comment.*

### **Quel est le rôle du Fonds CMU-C, notamment dans le dispositif d'aide à la complémentaire santé ?**

**Marianne Cornu-Pauchet:** Le Fonds CMU-C a été créé en 1999 pour financer la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, la CMU-C. Il finance et contrôle aussi les dépenses liées à l'aide à la complémentaire santé : l'ACS, créée en 2004 pour améliorer l'accès aux soins des

personnes vivant sous le seuil de pauvreté, dont les ressources dépassent le plafond d'attribution de la CMU-C. Le Fonds a également pour mission de suivre et d'analyser les fonctionnements des deux dispositifs. Il formule des propositions d'amélioration dans le cadre de ses échanges avec la direction de la Sécurité sociale et lorsqu'il élabore les rapports bisannuels d'évaluation de la loi de 1999 au nom du Gouvernement.

## Quel est le bilan de l'ACS, en particulier depuis son évolution en 2015 ?

**M. C-P.:** Les premières années, le constat était mitigé car certains bénéficiaires de l'ACS payaient un prix élevé pour des garanties peu adaptées à leurs besoins. L'État a décidé, par conséquent, de mieux encadrer les contrats et en 2015, il a défini trois catégories de paniers de soins (contrat A, B et C) et procédé à un appel d'offres auprès des OCAM. Les contrats de onze groupements, dont l'UNMI, ont été sélectionnés.

## La mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, a eu un impact très positif: le taux de recours à l'ACS a progressé sur la période, entre 2014 et 2016.

La bascule sur la nouvelle offre s'est bien faite avec une croissance de 8% du nombre des assurés. Pour autant, l'accès à la complémentaire santé des personnes en situation de pauvreté pâtit de l'effet de seuil d'un dispositif à deux étages, avec pour les uns la gratuité de la CMU-C, pour les autres un prix des contrats qui augmente avec les garanties et avec l'âge et des restes à charge sur les frais de santé.

## Le taux de recours à l'ACS reste faible, estimé entre 36 % et 51 % en 2016.

L'analyse des dépenses de santé des assurés montre, par ailleurs, que les bénéficiaires de l'ACS conservent des restes à charge élevés pour les prothèses dentaires, l'optique et les audioprothèses. Les personnes les plus âgées et les plus fragiles supportent les restes à charge les plus importants. Or, le coût financier est l'un des principaux motifs de renoncement aux soins. Dans le cadre de la réforme en cours du "100% santé", il fallait évidemment revoir l'ACS.

## Le gouvernement a annoncé la fusion de la CMU-C et l'ACS? De quelle manière ?

**M. C-P.:** Je ne parlerais pas d'une fusion mais plutôt d'une extension de la CMU-C à l'ACS via la création d'une CMU-C contributive. L'idée

est de permettre aux bénéficiaires actuels de l'ACS d'accéder à un large panier de soins, avec une prise en charge à 100%, comme les bénéficiaires de la CMU-C, moyennant une contribution maximale de un euro par jour.

## Quel sera le rôle des organismes complémentaires santé dans le nouveau dispositif ?

**M. C-P.:** Leur rôle sera essentiel pour accompagner les assurés dans l'accès à la complémentaire santé gratuite ou contributive. Les bénéficiaires de la CMU-C ont toujours eu le choix entre l'assurance maladie obligatoire et un organisme complémentaire pour gérer leur contrat. Cela ne changera pas.

## Il serait souhaitable que les organismes complémentaires reviennent dans la gestion de la CMU-C, dont beaucoup se sont retirés.

L'équilibre technique des contrats est certes difficile à tenir. Nous le savons et le projet d'extension de la CMU-C prévoit désormais de rembourser les organismes non plus dans la limite d'un plafond forfaitaire, mais à l'euro-euro. Cette réforme de la CMU-C est très importante car elle doit permettre de lever en grande partie les barrières financières de l'accès à la santé. **Et nous avons besoin des organismes complémentaires santé pour promouvoir et cogérer le nouveau dispositif.**

### POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez l'interview vidéo sur le site [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

# CARITATIF: QUAND L'UNMI S'ENGAGE



*Pour l'UNMI, le mécénat n'a de sens que s'il s'inscrit dans la continuité des valeurs d'entraide et de solidarité qu'elle défend. Elle accroît ses soutiens avec la volonté d'étendre et pérenniser son action.*

En 2017, l'UNMI a répondu à l'appel de la Mutuelle Familiale de la Corse et la Mutuelle Générale de Corse pour soutenir l'opération "Un toit pour un mois" de l'Inseme. Des dizaines d'euros ont été prélevés sur les nouvelles adhésions à un contrat collectif d'assurance santé pour cette association. L'Inseme aide les insulaires corses à aller se faire soigner sur le continent car il n'y a pas de centre hospitalier universitaire sur l'Île de beauté.

## Soutenir des initiatives locales

À l'initiative d'un autre de ses membres, la mutuelle nancéenne Almutra, l'UNMI a aussi aidé à financer les maillots de l'équipe de rugby féminin de Nancy, en 2017.

En 2018, l'UNMI a choisi ses actions parmi des suggestions recueillies en interne. Au premier

trimestre, elle a soutenu financièrement le projet éco-responsable et solidaire Les Bouchons d'amour. Cette association collecte les bouchons en plastique et les revend à un fabricant de palettes recyclables. Ce produit financier lui sert à acheter du matériel paramédical pour des personnes handicapées (fauteuil roulant et autres équipements coûteux).

## Nos équipes s'impliquent

Au deuxième trimestre, l'UNMI a participé à une course solidaire interentreprises, organisée par Special Olympics France. Douze de ses collaborateurs se sont relayés pour courir 4 fois 2,5 kilomètres, à Paris La Défense le mardi 19 juin. Ses équipes ont ainsi contribué à la collecte de 150 000 euros au profit de l'association qui permet aux personnes souffrant d'un handicap mental de s'épanouir par le sport.

**"Nous privilégions des démarches participatives et solidaires avec nos membres. En nous permettant de contribuer à leur action, le mécénat renforce nos liens avec nos mutuelles qui ont un fort ancrage territorial. Il est bénéfique aussi à nos relations en interne et nous voulons que toutes nos équipes puissent en être. Nous réfléchissons à la façon de soutenir une cause nationale qui les mobilise à Paris et en régions."**

Loredana Maïer,  
Directrice générale de l'UNMI

Sources:  
Association Inseme  
Association Les Bouchons d'Amour  
Association Special Olympics France